



Rupture de préavis de démission

Par **Platoon**, le **31/03/2009** à **20:40**

Bonjour, mon épouse a déposée son preavis de démission hier. Il s'agit d'un préavis de 01 mois. Aujourd'hui elle a reçue un appel pour un entretien d'embauche pour un poste à pourvoir immédiatement. La personne de l'autre coté du téléphone lui a demandé si elle avait la possibilité de brisé son préavis car l'offre est urgente. La question est la suivante : A t-on le droit de **rompre un préavis de démission** déjà déposé ? En faisant une croix evidemment sur le reste des congés à payer etc. Par avance merci.

Par **milou**, le **01/04/2009** à **07:55**

Bonjour, Si votre femme ne souhaite pas effectuer la totalité de son préavis, elle doit en faire la demande à son employeur actuel. Celui-ci est cependant en droit de refuser d'écourter le préavis...Mais qui ne tente rien n'a rien! Reste à savoir s'ils sont en bons termes ou pas... Cordialement.

Par **Platoon**, le **05/04/2009** à **20:42**

Bonjour, Donc mon épouse a effectivement obtenu l'emploi. Etant donné qu'elle s'entend bien avec son boss, le préavis va être écourté. Elle laisse quand même 2 demi-journées de RTT en "pseudo" compensation. Ceci dit, comme elle n'est pas cadre il parait que son préavis est de 8 jours ! Et les 1 mois voire plus de préavis ce serait pour les cadres. Info ou intox, je n'en sait rien. En tout cas merci d'avoir répondu.